

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O.Box: 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tél.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausituationroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
163^{EME} REUNION
22 DECEMBRE 2008
ADDIS ABEBA

PSC/MIN/4(CLXIII)
Original : Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 151^{ème} réunion tenue au niveau ministériel, à New York, le 22 septembre 2008, le Conseil a examiné la situation en Somalie. A cette occasion, le Conseil s'est félicité des avancées significatives enregistrées dans le processus de paix, et a réitéré son appel à toutes les parties prenantes somaliennes concernées à se joindre à ce processus et à s'engager en faveur d'un règlement pacifique et négocié du conflit somalien. Le Conseil a, en outre, réitéré son appel à tous les États membres et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils apportent un appui adéquat en vue de renforcer les capacités des institutions somaliennes, y compris le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et ses forces de défense et de sécurité, afin de leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités. Le Conseil a fermement condamné les menaces et/ou actes de violence et de terrorisme perpétrés par les éléments qui cherchent à compromettre le processus politique, à entraver les opérations de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) et à mettre en péril la paix et la stabilité, ainsi que tous les actes de violence perpétrés contre les travailleurs humanitaires et les populations civiles en violation du droit international humanitaire.

2. Le Conseil en a appelé aux Etats membres pour qu'ils fournissent les troupes et le personnel requis pour permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif autorisé, ainsi que l'appui financier et logistique nécessaire pour faciliter le déploiement de la Mission et la poursuite de ses opérations ; il en a également appelé aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent à l'AMISOM un appui logistique et financier accru. Enfin, le Conseil a souligné la nécessité du déploiement, en Somalie, d'une opération de maintien de la paix des Nations unies qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie.

3. Le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation en Somalie depuis la réunion du Conseil à New York. Il contient des recommandations sur la voie à suivre au vu de l'évolution de la situation sur le terrain et du retrait imminent des troupes éthiopiennes.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE DJIBOUTI

4. Le Conseil se souviendra qu'après de longues négociations, le TFG et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS) ont signé, le 19 août 2008, l'Accord de Djibouti. L'Accord prévoit, entre autres, la cessation des hostilités pour une période initiale de 90 jours renouvelable ; la soumission d'une demande aux Nations unies pour autoriser et déployer, dans un délai de 120 jours, une force de stabilisation internationale composée de pays amis de la Somalie, à

l'exclusion des Etats voisins ; que le TFG agira conformément à la décision déjà prise par le Gouvernement éthiopien de retirer ses troupes de la Somalie après le déploiement d'un nombre suffisant de forces des Nations unies; l'engagement des deux parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un accès et une assistance sans entrave aux populations affectées ; ainsi que la mise en place d'un Comité de sécurité conjoint et d'un Comité de haut niveau pour traiter des arrangements sécuritaires et des problèmes liés à la coopération politique entre les parties, à la justice et à la réconciliation. Les termes de référence du Comité de haut niveau et du Comité de sécurité conjoint ont été convenus au cours d'une réunion des parties tenue à Djibouti du 14 au 19 août 2008, en présence de l'UA et des Nations unies.

5. Au cours de la période sous examen, les parties à l'Accord de Djibouti ont pris un certain nombre de mesures pour la mise en œuvre de leurs engagements, s'appuyant en cela sur des progrès antérieurs, y compris les conclusions des réunions du Comité de sécurité conjoint et du Comité de haut niveau qui ont eu lieu à Djibouti du 17 au 19 septembre 2008. Ainsi, le 26 octobre 2008, les parties ont signé un Accord sur les modalités pour la mise en œuvre de la cessation des hostilités. L'Accord prévoit, entre autres:

- un cessez-le-feu effectif entre les parties, à compter du 5 novembre 2008;
- le déploiement de troupes pour rétablir la paix et la sécurité à Mogadiscio et dans d'autres zones, dans un délai de 45 jours, à compter du 10 novembre 2008;
- le redéploiement des troupes éthiopiennes de Beledweyne et de certaines parties de Mogadiscio, à compter du 21 novembre 2008. Pour éviter un vide sécuritaire dans les zones évacuées par les forces éthiopiennes, la sécurité sera initialement assurée par l'AMISOM, avec l'aide des forces de sécurité de l'ARS et du TFG, et ce jusqu'au déploiement des forces de l'ONU;
- l'achèvement de la deuxième phase du retrait des troupes éthiopiennes dans un délai de 120 jours, conformément à l'Accord de Djibouti;
- la constitution, par le TFG et l'ARS, d'une force de police de 10000 hommes pour maintenir la paix et la sécurité à Mogadiscio et dans d'autres régions, l'UNOPS devant fournir les ressources financières requises ; et
- le commencement, à compter du 25 novembre 2008, en Somalie, des opérations du Comité de sécurité conjoint et de ses sous-Comités, aux fins de mettre en œuvre le cessez-le-feu général.

6. Le 26 octobre 2008, le TFG et l'ARS ont publié une Déclaration conjointe prévoyant la formation d'un Gouvernement d'union et d'un Parlement inclusif et élargi. Un mois plus tard, le Comité de haut niveau, réuni à Djibouti, est parvenu à un accord sur un certain nombre de principes directeurs devant servir de cadre au renforcement des engagements des parties sur la coopération politique, en particulier en ce qui concerne le Gouvernement d'union et le Parlement inclusif envisagés. Plus précisément, il a été proposé d'élargir le Parlement, avec l'attribution de 200 sièges supplémentaires à l'ARS et celle de 75 autres sièges réservés aux membres de la société civile. Ce Parlement inclusif sera chargé d'élire la nouvelle direction des institutions de transition. Il a, en outre, été convenu de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer les détails des structures d'unité et de soumettre des propositions à ce sujet dans un délai de 30 jours. Les parties sont également convenues d'une proposition visant à prolonger de deux ans la période de transition prévue par la Charte fédérale de transition (TFC). Enfin, les parties sont convenues de la nécessité de modifier la TFC pour prendre en compte tous les accords résultant du processus de Djibouti.

7. Pour sa part, le Comité de sécurité conjoint s'est réuni à Naivasha, au Kenya, du 20 au 24 Novembre 2008, sous les auspices de l'UA et des Nations unies. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, les parties ont réaffirmé l'Accord auquel elles sont parvenues le 26 octobre 2008 et leur détermination à poursuivre leurs efforts pour sa mise en application rapide ; créé un Comité chargé de surveiller la cessation des hostilités, avec pour mandat d'entreprendre une planification plus poussée et d'élaborer des propositions détaillées en vue de renforcer l'Accord ; et appelé tous les Somaliens à appuyer fermement les efforts de paix. Les parties ont également élaboré des propositions sur le renforcement du Comité de sécurité conjoint, le développement d'un cessez-le-feu global et la mise en place d'une Mission de contrôle et de vérification (VMM), l'intégration et la réorganisation des forces de police somaliennes, ainsi que l'intégration et le renforcement des forces de sécurité de transition de la Somalie.

8. Dans l'intervalle, et dans le cadre des efforts visant à renforcer le processus de Djibouti sur le terrain, la direction de l'ARS a pris des mesures pour s'installer en Somalie. Ainsi, au cours de la première semaine du mois de novembre, le Président de l'ARS, Sheikh Sherif Sheik Ahmed, s'est rendu à Jowhar et Beledweyne, où il a été chaleureusement accueilli par la population locale. Le 8 décembre 2008, un premier groupe de 19 dirigeants de l'ARS est arrivé à Mogadiscio. Le 10 décembre, 36 autres hauts responsables de l'ARS, y compris le Président l'ARS, sont arrivés à Mogadiscio. A leur demande, l'AMISOM assure la protection de ces hauts responsables de l'ARS, qui ont maintenant accepté de faire partie du Gouvernement d'unité nationale et du Parlement inclusif envisagés.

9. Au cours de la période sous examen, le Conseil et le Groupe des Sages ont examiné la situation en Somalie. Lors de sa 156^{ème} réunion, tenue le 11

novembre 2008, le Conseil s'est réjoui de la signature de l'Accord du 26 octobre 2006, a félicité tout à la fois le TFG et l'ARS pour ce nouveau pas vers la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, et les a exhortés à se conformer strictement à leurs engagements. Pour sa part, le Groupe des Sages a, lors de sa 4^{ème} réunion tenue à Nairobi les 28 et 29 novembre 2008, eu des consultations avec le Premier Ministre Nur Hussein 'Adde' et le Président du Comité central de l'ARS, Sharif Hassan Cheikh Aden. Les dirigeants somaliens ont informé le Groupe de la situation qui prévaut dans leur pays et de leurs efforts pour parvenir à la paix. Ils ont exprimé leur appréciation de l'appui qu'apporte l'UA, en particulier à travers le déploiement de l'AMISOM. Tout en notant les mesures prises par les parties somaliennes depuis la signature de l'Accord de Djibouti, le Groupe des Sages a exprimé sa profonde préoccupation face à la violence ambiante sur le terrain et aux souffrances infligées à la population civile en Somalie. Le Groupe a souligné la nécessité pour les dirigeants somaliens de transcender les luttes politiques et les divisions intestines qui mobilisent présentement leur énergie, et a lancé un appel aux parties somaliennes qui ne l'ont pas encore fait pour qu'elles se joignent au processus de paix et de réconciliation et fassent preuve de l'esprit de compréhension et de tolérance requis.

10. De son côté, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, le 20 novembre 2008, un communiqué de presse dans lequel il a encouragé toutes les parties en Somalie à mettre en œuvre l'Accord de Djibouti de manière intégrale, et souligné la nécessité pour tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de devenir en toute urgence parties à cet Accord. Le Conseil de sécurité a souligné que des progrès dans la promotion d'un processus politique inclusif sont la clef pour l'amélioration de la situation sécuritaire et humanitaire.

III. DIVISIONS AU SEIN DU TFG

11. A New York, j'avais informé le Conseil de la crise politique entre le Président du TFG, Abdullahi Yusuf Ahmed, et le Premier Ministre Nur Hussein 'Adde', à la suite de la décision prise, le 29 juillet 2008, par une réunion du Conseil des Ministres présidée par le Premier Ministre de démettre Mohamed Dheere de son poste de Maire de Mogadiscio et de Gouverneur de la région de Benadir, pour mauvaise gestion des fonds mis à sa disposition. Le Conseil se souviendra que, le 26 août 2008, la direction des Institutions fédérales de transition (TFIs) est parvenue, sous les auspices du Gouvernement éthiopien, à un accord pour surmonter cette impasse politique. Les parties somaliennes se sont engagées à créer une meilleure entente et confiance entre et parmi les TFIs. Elles sont également convenues de prendre un certain nombre de mesures relatives, entre autres, à la taille et à la composition du Gouvernement, ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle administration pour le Benadir.

12. Compte tenu de l'absence de progrès dans la mise en œuvre des engagements pris à Addis Abéba et des préoccupations qui en ont résulté, le 13^{ème} Sommet extraordinaire de l'IGAD s'est tenu à Nairobi le 29 octobre 2008

pour examiner la situation. Ce Sommet, qui a été présidé par le Premier Ministre Meles Zenawi d'Éthiopie, a vu la participation des Présidents de Djibouti, du Kenya, d'Ouganda et de Somalie, ainsi que du Premier Vice Président du Soudan. Les membres du Parlement fédéral de transition (TFP) et les dirigeants de l'ARS étaient également présents et ont interagi avec les représentants de l'IGAD. Le Burundi, en tant que pays contributeur de troupes (TCC) à l'AMISOM, a participé à la réunion. Le Vice-Président de la Commission, Erastus Mwencha, et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, ont représenté l'UA à la réunion, à laquelle ont également pris part des représentants des Nations unies et du Forum des partenaires de l'IGAD (IPF). Le Sommet a exprimé sa profonde préoccupation face à la paralysie politique en Somalie, et a regretté le manque d'unité et la concurrence inutile entre les dirigeants des TFIs. Le Sommet est convenu d'un certain nombre de mesures à mettre en œuvre par les TFIs, y compris la formation d'un Gouvernement dans un délai de 15 jours, la mise en place de l'administration de Benadir dans un délai de 15 jours, ainsi que la finalisation de la rédaction de la Constitution somalienne et la promulgation de la loi électorale et sur les partis dans un délai de 6 mois. La 156^{ème} réunion du Conseil mentionnée ci-dessus s'est félicité de la Déclaration de Nairobi, et a exhorté toutes les parties somaliennes concernées à appliquer pleinement et de bonne foi les décisions du Sommet.

13. Par la suite, et dans le cadre des efforts visant à former le Gouvernement, le Premier Ministre a présenté une liste de noms au Président du TFG. Mais, sa proposition n'a pas été acceptée par le Président. Le 13 septembre 2008, les deux dirigeants se sont rendus à Addis Abéba pour des consultations avec le Ministre éthiopien des Affaires étrangères, en sa qualité de Président du Conseil des Ministres de l'IGAD. A cette occasion, le Gouvernement éthiopien a insisté auprès des dirigeants somaliens sur la nécessité de mettre rapidement en œuvre les décisions auxquelles est parvenu le Sommet de l'IGAD et les a informés que leur incapacité à s'entendre serait portée à l'attention du Conseil des Ministres et des partenaires de l'IGAD.

14. Le 18 novembre 2008, la 30^{ème} session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD s'est réunie à Addis Abéba pour examiner la situation politique et sécuritaire en Somalie. La réunion, à laquelle l'UA, les Nations unies et le Forum des partenaires de l'IGAD étaient représentés et qui a été présidée par le Ministre éthiopien des Affaires étrangères, Seyoum Mesfin, a exprimé sa profonde consternation face à l'incapacité des dirigeants du TFG à s'entendre sur la formation d'un nouveau Gouvernement et la mise en place de l'administration de Benadir. Elle a regretté le fait qu'une fois de plus, les dirigeants somaliens ont déçu leur peuple, la région et la communauté internationale dans son ensemble. La réunion a affirmé que les décisions prises à Nairobi à la fin du mois d'octobre 2008 devraient être mises en œuvre sans plus de retard ou renégociation. La réunion a décidé, avec effet immédiat, d'imposer des sanctions ciblées, y compris l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, contre tous ceux qui, à l'intérieur de la Somalie et en dehors, sont devenus des obstacles à la réalisation de la paix, et a demandé à l'UA et au

Conseil de sécurité des Nations unies de faire de même. La réunion a recommandé à la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD d'envisager de retirer reconnaissance et appui politique à quiconque, au sein de la direction somalienne, constitue un obstacle à la recherche de la paix.

15. Au cours des deux dernières semaines de novembre et au début du mois de décembre 2008, des consultations ont eu lieu entre les membres du Parlement et le Président du TFG, d'une part, et le Premier Ministre, de l'autre. Alors que l'administration de Benadir a été élue le 24 novembre 2008 et est maintenant fonctionnelle, aucun progrès ne fut enregistré en ce qui concerne le règlement de la question de la formation du Gouvernement.

16. C'est dans ce contexte que, le 14 décembre 2008, le Président Abdullahi Yusuf a annoncé, dans une conférence de presse tenue à Baidoa, sa décision de révoquer le Premier Ministre Nur 'Adde'. Le Premier Ministre a rejeté cette annonce, soulignant l'appui massif qu'il a reçu des membres du Parlement à travers un vote de confiance qui a eu lieu au début du mois d'octobre 2008. Il convient de rappeler que, sur la base des dispositions de la TFC, le Premier Ministre ne peut être révoqué qu'avec l'accord du Parlement. Compte tenu de la gravité de la situation, j'ai publié le même jour un Communiqué dans lequel j'ai exprimé ma préoccupation. J'ai souligné que l'annonce faite par le Président Abdullahi Yusuf compliquera davantage la situation et approfondira la division au sein du TFG et risque de compromettre les efforts soutenus déployés par l'UA, l'IGAD et la communauté internationale dans son ensemble, y compris les Nations unies, pour promouvoir la réconciliation, la paix et la stabilité en Somalie. J'ai réitéré l'appui de l'UA aux décisions prises par l'IGAD, appelé les dirigeants somaliens à mettre en œuvre intégralement et sans délai ces décisions, et je les ai exhortés à surmonter les divisions intestines qui mobilisent leur énergie afin de relever les défis énormes auxquels leur pays fait face. Il me plaît d'informer le Conseil que, le 15 décembre 2008, le TFP a entériné, par 143 voix contre 27, le Gouvernement proposé le Premier Ministre.

IV. RETRAIT DES FORCES ETHIOPIENNES

17. Le 25 novembre 2008, le Ministre des Affaires étrangères de l'Ethiopie m'a écrit pour m'informer de la décision de son Gouvernement de retirer ses troupes de la Somalie à la fin de cette année. Le Ministre a indiqué que le fait que l'Ethiopie ait maintenu ses troupes en Somalie pendant près de deux ans n'a jamais été délibéré, mais s'explique plutôt par la volonté d'éviter un vide sécuritaire. A cet égard, l'Ethiopie a compté sur le déploiement intégral de l'AMISOM, ou, à défaut, sur celui d'une force internationale de stabilisation. Malheureusement, a souligné le Ministre, l'AMISOM n'a pu atteindre l'effectif autorisé, alors que le déploiement d'une force internationale de stabilisation paraît peu probable. L'Éthiopie avait également compté sur une véritable réconciliation entre les Somaliens et la mise en place d'un Gouvernement largement représentatif, qui rendraient la Somalie moins dépendante de l'aide extérieure pour préserver la paix et maintenir la stabilité. Toutefois, le processus

a été plutôt lent et la manière avec laquelle il a été traité n'a pas été à la hauteur de la situation désastreuse que la Somalie continue de connaître.

18. Le 26 novembre 2008, j'ai écrit au Ministre Seyoum Mesfin. Dans ma lettre, j'ai reconnu les immenses sacrifices, à la fois humains et financiers, consentis par l'Éthiopie. J'ai également exprimé ma déception devant le fait que la communauté internationale n'a pas saisi l'occasion née de la présence des troupes éthiopiennes sur le terrain. J'ai souligné que le retrait des troupes éthiopiennes avant que l'AMISOM ne puisse être renforcée ou le déploiement d'une force internationale de stabilisation créerait un vide. J'ai également écrit au Président de l'Union et au Président du Conseil, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations unies et, à travers lui, au Conseil de sécurité, pour porter à leur attention la décision prise par l'Éthiopie. J'ai exprimé l'espoir que des mesures pourraient être prises pour veiller à ce que le retrait des troupes éthiopiennes n'entraîne pas une rupture totale de l'ordre en Somalie.

19. Le 2 décembre 2008, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Somalie, M. Ahmedou Ould Abdallah, ont rencontré le Ministre délégué pour les Affaires étrangères de l'Éthiopie, Dr. Tekeda Alemu. A cette occasion, Dr. Tekeda a réitéré la position de l'Éthiopie. Dans le même temps, il a indiqué que l'Éthiopie avait une obligation morale envers l'AMISOM et ferait de son mieux pour veiller à ce que son retrait ne nuise pas à l'AMISOM.

20. Lors de sa 4^{ème} réunion mentionnée ci-dessus, le Groupe des Sages a pris note de la décision du Gouvernement éthiopien de retirer ses forces de la Somalie, et exprimé son appréciation pour la contribution de l'Éthiopie au processus de paix et de réconciliation en Somalie. Afin d'éviter un vide sécuritaire qui compliquerait davantage la situation sur le terrain et compromettrait gravement les efforts visant à promouvoir une paix et une réconciliation durables, le Groupe a instamment demandé au Conseil de sécurité des Nations unies d'assumer pleinement ses responsabilités, en particulier en autorisant, sans autre délai, la mise en place d'une force internationale de stabilisation qui prendrait appui sur une AMISOM renforcée et s'emploierait à faire avancer la cause de la paix, de la sécurité et de la réconciliation en Somalie, ainsi qu'à faciliter le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix des Nations unies. Dans le même temps, le Groupe en a appelé aux Etats membres de l'UA pour qu'ils assument entièrement la responsabilité qui leur incombe, dans un esprit de solidarité africaine, en particulier en fournissant d'urgence des troupes. Le Groupe a également lancé un appel aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent l'appui financier et logistique dont a tant besoin l'AMISOM.

21. Au cours de sa session extraordinaire sur les développements en Somalie, tenue au niveau des Représentants permanents au Caire, le 4 décembre 2008, et à laquelle l'UA était représentée par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a pris note de la

décision de l'Ethiopie de retirer ses troupes de la Somalie, conformément à l'Accord de Djibouti. Il a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à agir de manière à éviter un vide sécuritaire, en particulier par la mise en place et le déploiement d'une force internationale de stabilisation qui comprendrait l'AMISOM ainsi que des contingents arabes et autres. Le Conseil de la Ligue des Etats arabes a également décidé d'apporter un appui matériel et logistique à la réhabilitation de l'armée somalienne pour lui permettre de jouer son rôle dans la promotion et le maintien de la paix et de la stabilité en Somalie.

22. Le 10 décembre 2008, j'ai publié un communiqué dans lequel j'ai réaffirmé ma préoccupation face à la situation en Somalie à la lumière de l'aggravation de l'insécurité et du retrait imminent des troupes éthiopiennes. A cet égard, j'ai indiqué que la Commission était impliquée dans des consultations avec un certain nombre de parties prenantes pour passer en revue les développements en cours et identifier les moyens d'éviter une nouvelle détérioration de la situation. J'ai, une fois encore, lancé un appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour assumer ses responsabilités et autoriser, sans plus tarder, le déploiement d'une opération des Nations unies en Somalie. Au moment de la finalisation du présent rapport, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité se trouvait à New York, où il a initié des consultations avec les membres africains et les membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec le Secrétariat des Nations unies, sur la situation en Somalie et les meilleurs moyens d'y remédier. Il a rencontré le Haut Représentant de l'UE pour la Politique étrangère et de sécurité commune, et devrait participer à une réunion de haut niveau du Groupe de contact sur la Somalie, qui se tiendra à New York sous la présidence du Secrétaire général des Nations unies, et intervenir lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies. Lors toutes ces consultations, le Commissaire réitérera l'appel de l'UA au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il assume les responsabilités qui sont les siennes.

V. SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE

23. Au cours de la période sous examen, la situation générale en matière de sécurité dans la partie centrale du Sud de la Somalie s'est gravement détériorée. La période a été caractérisée par une série de menaces et d'attaques délibérées visant les membres et sympathisants du TFG ; des combats entre les forces du TFG, appuyées par les troupes éthiopiennes, et des éléments opposés au Gouvernement, dont la plupart appartiennent au mouvement Al Shabab, dans différentes parties du pays ; la poursuite de l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de bombes placées au bord des routes ; des attaques au mortier ; et des combats inter-claniques. A plusieurs reprises, l'aéroport de Mogadiscio a été attaqué et des avions fournissant un appui logistique à l'AMISOM ont fait l'objet d'attaques. Des attaques ont également été menées contre la Présidence à Mogadiscio.

24. La majorité des combats entre les forces du TFG et les éléments qui lui sont opposés est concentrée dans la partie nord de Mogadiscio, Baidoa et

Beledweyne. Au cours du mois de novembre 2008, les insurgés ont progressé à partir de Kismayo et se sont emparés de Merka, utilisant cette dernière localité comme base arrière pour mener des attaques contre Mogadiscio. A la fin du mois de novembre, Al Shabab et ses alliés avaient pris le contrôle de la plupart des villes stratégiques du Bas Shebelle et des zones proches du Nord-Est de Mogadiscio.

25. La situation est aggravée par la faiblesse des forces du Gouvernement et le fait que le TFG est incapable d'assurer le paiement régulier de leurs salaires. En fait, le TFG a cessé de payer les salaires depuis janvier 2008, à la suite de la décision de la communauté internationale de mettre un terme à son soutien financier en réaction à des allégations de violations des droits de l'homme par certaines des forces du TFG et du manque de transparence dans la gestion des ressources fournies. En conséquence, le moral de ces forces est très bas et un certain nombre de désertions et de ventes illégales d'armes, y compris aux insurgés, ont été signalés. Selon les Nations unies, près de 40 pour cent des agents de police qu'elle a formés ont quitté les forces de police, en raison du paiement des salaires.

26. Depuis la réunion du Conseil à New York, il y a eu de nouvelles attaques contre l'AMISOM. Quatre attaques ont été enregistrées en octobre, trois en novembre et une en décembre 2008. Un soldat du contingent burundais a été blessé le 7 novembre, 5 soldats du même contingent le 18 novembre, un soldat ougandais le 22 novembre, cependant qu'un soldat burundais a été tué le 1^{er} décembre.

27. Le 29 octobre 2008, une vague d'attentats coordonnés à la voiture piégée a été perpétrée dans les deux régions somaliennes du Somaliland (Hargeysa) et du Puntland (Bosasso), qui jusqu'alors avaient été relativement stables, tuant des dizaines de personnes et en blessant plusieurs autres. A Hargeysa, les attaques ont ciblé les bureaux du PNUD, ainsi que le siège du Gouvernement local et le consultat éthiopien. Dans un communiqué publié le même jour, j'ai fermement condamné ces attaques terroristes, notant qu'elles avaient eu lieu à un moment où des efforts renouvelés étaient déployés par l'IGAD, l'UA et les Nations unies pour parvenir à une paix, à une sécurité et à une réconciliation durables en Somalie. Le 30 octobre 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a condamné avec énergie ces actes abominables et a souligné la nécessité de poursuivre en justice leurs auteurs, leurs organisateurs, ainsi que ceux qui les financent et les soutiennent.

28. La période sous examen a également été marquée par un accroissement des actes de piraterie et des vols à main armée en mer au large des côtes de la Somalie. Depuis janvier 2008, environ 65 navires ont été détournés au large des côtes de la Somalie, en particulier dans la zone située au large du Puntland. Dans un développement spectaculaire, un pétrolier saoudien - Sirius star - avec une cargaison de deux millions de barils de pétrole brut d'une valeur de plus de

100 millions de dollars américains, a été saisi par des pirates dans l'Océan Indien alors qu'il s'approchait des côtes somaliennes.

29. Cette situation a suscité un certain nombre d'initiatives. Le 7 octobre 2008, et comme suite à de résolutions antérieures, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1838 (2008) dans laquelle il a condamné et déploré tous les actes de piraterie et de vol à main armée en mer au large des côtes de la Somalie et a demandé aux États intéressés par la sécurité des activités maritimes à déployer des navires et des avions militaires afin de lutter activement contre la piraterie en haute mer au large des côtes de la Somalie. Le 2 décembre 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une autre résolution -1846 (2008) - renforçant les efforts internationaux pour combattre la piraterie au large des côtes de la Somalie et élargissant le mandat des États et des organisations régionales travaillant avec les responsables somaliens à cet effet. Plus spécifiquement, le Conseil de sécurité a décidé qu'au cours des 12 prochains mois, les États et les organisations régionales travaillant avec le TFG peuvent entrer dans les eaux territoriales de la Somalie et utiliser tous les moyens nécessaires pour lutter contre la piraterie et le vol à main armée en mer au large des côtes de la Somalie, conformément au droit international y afférent. Plusieurs pays et organisations régionales, y compris les États-Unis d'Amérique, le Canada, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Inde, la Fédération de Russie, l'OTAN et l'UE, sont impliqués dans des activités visant à lutter contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. Pour certaines des forces navales concernées, cela implique aussi l'escorte de navires du PAM transportant de l'aide alimentaire pour la Somalie. Je voudrais signaler que l'AMISOM, malgré ses capacités limitées, apporte un appui à la lutte contre la piraterie. En effet, la Mission a escorté des navires transportant de l'aide alimentaire sur une distance de 5 miles nautiques du port de Mogadiscio.

30. En outre, le 20 novembre 2008, à l'initiative du Gouvernement de l'Égypte, une réunion consultative des États arabes riverains de la Mer Rouge (l'Arabie Saoudite, la Jordanie, le Soudan, l'Égypte, Djibouti et le Yémen) s'est tenue au Caire. Cette réunion avait pour objectif de parvenir à une compréhension commune des causes de l'escalade de la piraterie au large des côtes de la Somalie ; de définir la zone géographique touchée et les aspects juridique, politique, économique et sécuritaire de la question ; et de coordonner les positions des États arabes riverains de la Mer Rouge pour faire face à ce problème, limiter ses répercussions et prévenir sa prolifération et l'impact négatif qu'il aura sur la navigation en Mer rouge. Le 11 décembre, une Conférence internationale sur la piraterie autour de la Somalie s'est tenue au niveau ministériel à Nairobi. La Conférence a adopté un certain nombre de recommandations allant du renforcement de la coordination et de la coopération dans la lutte contre la piraterie au renforcement des capacités des Institutions somaliennes et de celles des autres pays de la région. Dans le même temps, la Conférence a souligné que le problème de la piraterie autour de la Somalie ne peut être durablement résolu sans le retour de la paix et de la stabilité et la mise en place d'un Gouvernement fonctionnel.

31. La situation humanitaire en Somalie reste précaire. La population civile a payé un lourd tribut à l'escalade des combats au cours de la période sous examen, avec de nombreuses personnes tuées ou blessées. La poursuite des combats à Mogadiscio a également entraîné une forte augmentation du nombre de personnes déplacées internes. Selon le HCR, depuis septembre 2008, plus de 100 000 personnes ont été contraintes de fuir les violences à Mogadiscio. Cette année, le nombre total des personnes déplacées de Mogadiscio est estimée de 250 000. Des déplacements ont également eu lieu dans d'autres parties du pays, y compris la ville de Baidoa et ailleurs dans la région du Bay. Par ailleurs, les combats à Mogadiscio ont entraîné l'érection de plusieurs barrages routiers contrôlés par divers groupes, qui entravent encore davantage la distribution de l'aide alimentaire. Les agences des Nations unies soulignent que les taux de malnutrition aiguë sont en hausse dans plusieurs régions et que d'énormes pertes de biens, tel le bétail, se sont produites.

32. Les attaques contre les travailleurs humanitaires se sont poursuivies sans relâche. Tel qu'indiqué ci-dessus, le 29 octobre 2008, les bureaux des Nations unies à Hargeisa ont été l'objet d'un attentat-suicide à la voiture piégée, tuant des membres du personnel des Nations unies et en blessant six autres. Au cours des mois d'octobre et de novembre 2008, un certain nombre d'autres incidents et d'attaques contre les travailleurs humanitaires ont été enregistrées, y compris le meurtre d'un assistant principal de programme travaillant pour le PAM à Marka, dans la région du Bas Shebelle, celui d'un employé de l'UNICEF, le 19 octobre à Xudur, dans la région du Bakool, et celui d'une femme qui travaillait pour une ONG locale, le 25 octobre, dans un village dénommé Guriel, dans la région de Galgaduud, ainsi que l'enlèvement de quatre travailleurs humanitaire d'une aire d'atterrissage près de la ville de Dhuusamarreeb, également dans la région de Galgaduud. Au mois d'octobre, les ONG CARE et IMC (*International Medical Corps*), dont l'un des employés avait été abattu au début du mois d'octobre, ont suspendu tous leurs programmes dans la partie centrale du Sud de la Somalie, après une déclaration publiée par Al Shabbab appelant toutes ces agences à cesser les opérations dans les zones sous son contrôle. La suspension des activités de CARE et IMC a affecté près de 1 million de Somaliens ayant besoin d'aide alimentaire. Malgré l'environnement difficile dans lequel elles travaillent, les organismes humanitaires continuent de déployer des efforts soutenus pour aider la population touchée. Je voudrais, une fois de plus, les féliciter pour leur travail inestimable.

33. Comme je l'ai également indiqué précédemment, l'AMISOM continue de fournir des services de santé à la population civile, en particulier à ceux qui résident autour du quartier général de l'AMISOM, et traite environ 400 malades par jour en consultation externe à son hôpital de niveau 1. La Mission fournit également environ 40 000 litres d'eau traitée par jour à la population civile. Dans les zones éloignées de son quartier général, l'AMISOM a apporté son assistance dans la réparation des puits d'eau.

VI. ASPECTS DE MAINTIEN DE LA PAIX

34. L'effectif autorisé de l'AMISOM est de 8 000 soldats. Au début du mois d'octobre 2008, le deuxième bataillon burundais a été déployé en Somalie, avec l'appui de l'OTAN, du Royaume Uni et des Etats Unis d'Amérique, ce qui porte le total des effectifs de la Mission à 3 450 hommes, comprenant deux bataillons, un du Burundi et un d'Ouganda. Des efforts continuent d'être déployés pour le déploiement de la composante police de l'AMISOM. Sept officiers de police principaux ont été recrutés et seront déployés très prochainement dans la zone d'opération. Cela sera suivi par le déploiement d'éléments supplémentaires dans le cadre des efforts visant à former, orienter et conseiller la police somalienne en vue de faciliter sa réorganisation.

35. Au cours de la période sous examen, la Commission a poursuivi ses efforts visant à générer des forces supplémentaires. À cet égard, le Commissaire à la Paix et la Sécurité a tenu des consultations avec certains Gouvernements africains. Entre le 20 novembre et le 3 décembre 2008, une équipe de la Commission s'est rendue au Botswana, en Namibie, en Zambie et au Malawi, pour discuter avec les responsables de ces pays d'une contribution éventuelle de troupes. Le 10 décembre 2008, j'ai adressé des lettres aux chefs d'Etat et de Gouvernement des membres du Conseil et d'autres pays africains pour solliciter des contributions urgentes pour le maintien de l'AMISOM, soit sous forme de troupes ou de ressources financières et/ou logistique. Il me plaît d'informer le Conseil que, le 14 décembre 2008, le Président Abdelaziz Bouteflika d'Algérie m'a écrit. Dans sa lettre, il a indiqué que son pays apporterait son appui aux efforts déployés par l'UA en vue de renforcer les capacités de l'AMISOM et de maintenir la présence de la Mission sur le terrain. A cet effet, il a réaffirmé que l'Algérie est toujours disposée, comme elle l'a fait par le passé, à assurer, dans le cadre de l'UA, le transport aérien des contingents supplémentaires qui doivent être déployés en Somalie.

36. Par ailleurs, mon Représentant spécial pour la Somalie, Nicolas Bwakira, s'est rendu en Ouganda et au Burundi, du 7 au 13 décembre 2008, pour exprimer ma gratitude aux Présidents Yoweri Museveni et Pierre Nkurunziza pour avoir fourni des troupes à l'AMISOM et pour obtenir des assurances quant à la disponibilité de leurs pays respectifs à fournir chacun un bataillon additionnel. Je me réjouis d'informer le Conseil qu'aussi bien l'Ouganda que le Burundi sont prêts à fournir des troupes supplémentaires sous réserve que l'appui logistique et financier indispensable soit mobilisé. Les deux pays ont également souligné la nécessité pour le Conseil de sécurité des Nations unies d'adopter une résolution autorisant le déploiement d'une force internationale de stabilisation, ainsi que l'importance que revêt la réalisation d'avancées notables dans la mise en œuvre du processus politique en Somalie et la nécessité d'un retrait coordonné et progressif des forces éthiopiennes. La coordination nécessaire est en cours entre l'UA et ses partenaires, en particulier avec le Royaume Uni et les Etats-Unis d'Amérique, en vue de mobiliser l'appui logistique et financier requis pour le déploiement desdits bataillons.

37. Lors de sa 156^{ème} réunion, le Conseil avait pris note des efforts continus déployés par la Commission en vue de renforcer l'AMISOM, et en a appelé, encore une fois, aux Etats membres de l'UA pour qu'ils contribuent des troupes additionnelles, afin de lui permettre d'atteindre l'effectif autorisé. Au cours de sa 4^{ème} réunion, tenue à Nairobi à la fin du mois de novembre 2008, le Groupe des Sages a noté avec préoccupation que, près de deux ans après l'adoption par le Conseil de la décision autorisant le déploiement de l'AMISOM, la Mission n'avait toujours pas atteint son effectif autorisé. Le Groupe en a appelé aux Etats membres de l'UA pour qu'ils assument entièrement la responsabilité qui leur incombe, et ce dans un esprit de solidarité africaine, en particulier en fournissant d'urgence des troupes. Il a également lancé un appel aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent l'appui financier et logistique dont a tant besoin l'AMISOM. Je ne peux que faire écho à ces appels, en particulier en raison du rôle que l'AMISOM doit assumer en appui à l'Accord de la Djibouti et d'autres Accords signés entre le TFG et l'ARS, ainsi que de la perspective du retrait des troupes éthiopiennes.

38. Lors de sa session extraordinaire sur la situation en Somalie mentionnée plus haut, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a exprimé son appui à l'AMISOM et condamné toutes les attaques, ainsi que toute forme d'obstruction à l'encontre la Mission. La Ligue a lancé un appel aux Etats arabo-africains pour qu'ils fournissent des troupes en vue du déploiement intégral de l'AMISOM, et a exhorté les Etats membres de la Ligue à continuer à lui apporter des contributions logistiques et financières.

39. En dépit des nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée ainsi que de l'environnement difficile et éprouvant dans lequel elle opère, l'AMISOM a continué de fournir un soutien inestimable aux efforts de paix en cours. Il s'agit notamment de la protection d'infrastructures majeures, tels l'aéroport, le port, la Villa Somalia et le carrefour dit du Kilomètre 4, de patrouilles pour établir la confiance, ainsi que l'appui aux processus de mise en œuvre des arrangements sécuritaires prévus dans le cadre de l'Accord de Djibouti et la protection de la direction de l'ARS qui réaménage à Mogadiscio. Comme indiqué plus haut, l'AMISOM contribue également à la lutte contre la piraterie.

40. Dans sa déclaration présidentielle du 4 septembre 2008, le Conseil de sécurité de l'ONU a pris note de la demande des parties exprimée dans l'Accord de Djibouti pour qu'il autorise et déploie, dans un délai de 120 jours, une force internationale de stabilisation. Le Conseil de sécurité a également pris note des communiqués du Conseil du 29 juin, du 8 et du 20 août 2008. Prenant acte des dernières évolutions politiques positives, le Conseil de sécurité a réaffirmé sa disponibilité, conformément à la résolution 1814 (2008), à étudier la possibilité, au moment opportun, du déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU qui prendrait la relève de l'AMISOM, sous réserve que des progrès soient accomplis dans le processus politique et que la situation sécuritaire sur le terrain s'améliore. Le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de

développer davantage ses plans d'urgence et de fournir des informations détaillées et consolidées sur la possibilité de mettre sur pied une force multinationale. Il a également demandé au Secrétaire général d'identifier rapidement et de se mettre en rapport avec les États susceptibles de contribuer en troupes pour cette force.

41. Dans son rapport sur la situation en Somalie, en date du 17 novembre 2008, le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité des Nations unies des propositions sur la possibilité de mettre sur pied une force internationale de stabilisation pour appuyer la mise en application de l'Accord de Djibouti. Le Secrétaire général a indiqué qu'une telle force comprendrait un Etat major et deux brigades multinationales, dont l'une pourrait être une AMISOM renforcée, opérant sous un commandement unifié. Le principal mandat de cette force serait d'apporter d'abord un appui à la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, en aidant les parties à établir un environnement sécurisé, et, plus tard, à créer des conditions propices au déploiement d'une opération multidimensionnelle de maintien de la paix de l'ONU. La zone d'opération de la force se limiterait à Mogadiscio. Les propositions soumises par le Secrétaire général portent également sur des questions relatives aux capacités de la force, au calendrier de son déploiement, ainsi qu'au système de commandement et de contrôle. Le Secrétaire général a, par ailleurs, indiqué que, pour donner suite à la déclaration présidentielle citée plus haut, il a entrepris des démarches auprès de certains pays et d'une organisation internationale qui pourraient contribuer des troupes à la force multinationale envisagée. Dans le même temps, l'ONU continue de revoir son plan d'urgence pour la mise sur pied éventuelle d'une opération de maintien de la paix en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et du déploiement envisagé d'une force internationale de stabilisation.

VIII. OBSERVATIONS

42. Une fois encore, la Somalie se trouve à la croisée des chemins. Certains des développements les plus récents de la situation pourraient conduire à l'échec total de tous les efforts déployés au cours de ces derniers mois, efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation dans le pays. Cet échec se traduirait notamment par la désintégration du TFG, le retrait de l'AMISOM, la prise du contrôle de Mogadiscio par les Al Shabbab, ainsi que par l'aggravation de la violence, avec des conséquences extrêmes pour la population civile et pour la stabilité de la région tout entière. De l'autre, il y a eu des mesures encourageantes qui, si elles sont soutenues de manière effective, peuvent créer une nouvelle dynamique dans de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Il est évident que la situation actuelle exige une plus grande mobilisation et une attention prioritaire tant de la part des parties prenantes somaliennes que des acteurs internationaux.

43. Le processus initié à Djibouti, avec l'appui de l'ONU, de l'UA, de l'IGAD et d'autres membres de la communauté internationale, notamment l'UE et la Ligue des Etats arabes, a connu des progrès significatifs, comme le démontre la

signature de l'Accord du 26 octobre 2008 sur les modalités de mise en application de la cessation des hostilités entre le TFG et l'ARS, le travail entrepris par le Comité de haut niveau et le Comité conjoint de sécurité et la réinstallation de la direction de l'ARS à Mogadiscio. Je voudrais de saisir cette occasion pour féliciter aussi bien le Premier Ministre Nur 'Adde' que la direction de l'ARS pour l'engagement dont ils font ainsi preuve que pour leurs efforts continus.

44. Dans le même temps, il est regrettable de relever que la direction des TFIs, en particulier le TFG, n'a pas été à la hauteur de ces avancées. Malgré les efforts déployés par diverses parties, y compris l'IGAD et de son Président, le Premier Ministre Meles Zenawi, la direction du TFG continue de faire preuve d'un leadership inadéquat et de peu d'empressement à agir de manière à soutenir et à consolider le processus de Djibouti. A cet égard, je suis très préoccupé par l'annonce faite par le Président du TFG de sa décision de démettre de ses fonctions le Premier Ministre Nur "Adde". A l'évidence, il s'agit là d'une décision inopportune qui ne peut que compliquer davantage une situation déjà difficile. Comme l'a souligné le Groupe des Sages, lors de sa réunion de Nairobi, à un moment où les souffrances du peuple somalien ont atteint un niveau sans précédent, les dirigeants somaliens doivent impérativement transcender les luttes politiques et les divisions intestines qui mobilisent présentement leur énergie. Je m'associe pleinement à cette déclaration, et exhorte tous ceux qui sont demeurés en dehors du processus de Djibouti à se joindre aux efforts en cours et à faire preuve de l'esprit de tolérance et de conciliation indispensable pour mettre un terme aux souffrances de leur peuple et ouvrir une nouvelle page de l'histoire de leur pays.

45. Dans ce contexte, il importe que le Conseil, en plus de l'appel qu'il doit lancer à nouveau à toutes les parties concernées de faire preuve de leadership et d'être à la hauteur des défis considérables auxquels est confronté leur pays, apporte son plein appui à la décision de l'IGAD d'imposer des sanctions ciblées à l'encontre de tous ceux qui, à l'intérieur et en dehors de la Somalie, constituent des obstacles à la réalisation de la paix dans ce pays. A cet égard, je me félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité, le 20 novembre 2008, de la résolution 1844 (2008), dans laquelle il a, entre autres, décidé d'imposer des restrictions de voyage et le gel des avoirs à certains individus et entités qui se livrent à des activités qui menacent les processus politiques et de paix et font entrave à l'aide humanitaire. Comme l'a recommandé le Conseil des Ministres de l'IGAD, au cours de sa réunion du 18 novembre 2008, il importe d'envisager sérieusement la possibilité de retirer la reconnaissance politique ainsi que tout appui à tout membre de la direction somalienne qui fait obstruction aux efforts visant à régler la crise en Somalie. Afin de faciliter la mise en application des sanctions décidées par l'IGAD, ainsi que d'en assurer le suivi, il convient de mettre sur pied un groupe d'experts.

46. Il ne fait l'objet d'aucun doute que la décision du Gouvernement éthiopien de retirer ses troupes de Somalie d'ici à la fin de cette année, conformément à

l'Accord de Djibouti, pose de nouveaux défis. Si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour éviter un vide sécuritaire, il y a un risque grave que la situation sur le terrain ne se détériore, ce qui pourrait mettre en péril le processus politique en cours entre le TFG et l'ARS. Afin de prévenir une telle situation, j'ai initié des efforts soutenus pour mobiliser des troupes additionnelles pour l'AMISOM. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux Gouvernements du Burundi et d'Ouganda pour leur contribution inestimable à l'AMISOM et leur disponibilité à fournir chacun un bataillon supplémentaire. Il s'agit là d'un témoignage supplémentaire de leur détermination à œuvrer en faveur d'une paix et d'une réconciliation durables en Somalie. Je voudrais également rendre hommage au Gouvernement de l'Éthiopie pour sa contribution aux efforts de paix en Somalie et les sacrifices consentis en maintenant depuis deux ans ses troupes en Somalie. J'exhorte tous les États membres de l'UA à assumer pleinement leurs responsabilités envers la Somalie et son peuple, en particulier en fournissant de toute urgence les troupes requises pour renforcer l'AMISOM. Je lance également un appel à nos partenaires et à la communauté internationale dans son ensemble pour fournir l'appui nécessaire pour le déploiement intégral de l'AMISOM et assurer la viabilité de la Mission.

47. Dans même temps, je ne peux qu'insister encore une fois sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité de l'ONU dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. J'exhorte, à nouveau, le Conseil de sécurité à prendre les mesures attendues de lui, en particulier en autorisant le déploiement d'une force internationale de stabilisation et, par la suite, celui d'une opération de maintien de la paix qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait ainsi la stabilité et la reconstruction à long terme de la Somalie. Comme l'a souligné le Groupe des Sages, il y a aujourd'hui dans le monde très peu de pays où la nécessité de traduire dans les faits le principe de la 'Responsabilité de protéger', dont l'avènement a été vivement salué, se pose avec autant d'acuité qu'en Somalie. La communauté internationale a, depuis très longtemps, failli à ses devoirs envers le peuple somalien. Il est grand temps pour elle de mobiliser la volonté politique et la détermination nécessaire pour faire effectivement face au conflit et à la violence qui déchirent la Somalie depuis près de deux décennies.

48. Dans l'intervalle et malgré les graves difficultés rencontrées, l'Afrique n'a d'autre choix que de poursuivre ses efforts en apportant tout le soutien requis dans la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie. En ce moment particulier de leur histoire, l'UA est la seule organisation à laquelle les Somaliens peuvent s'adresser. Lors de sa 139^{ème} réunion tenue à Sharm El Cheikh, en Égypte, le 29 Juin 2008, le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de 6 mois, à compter du 17 juillet 2008, et a décidé, en outre, que la Mission doit prendre les mesures nécessaires pour appuyer la mise en application de l'Accord de Djibouti. Avec l'engagement pris par le Burundi et l'Ouganda de fournir des troupes supplémentaires et les réponses encourageantes de la part de certains pays et organisations partenaires que la Commission a approchés, je recommande que le Conseil proroge à nouveau le mandat de l'AMISOM pour une nouvelle période de 2 mois.

Je félicite le personnel de l'AMISOM pour son engagement constant et condamne fermement les attaques perpétrées contre la Mission.

49. Je salue les efforts déployés pour faire face au fléau de la piraterie et de vol à main armée en mer au large des côtes de la Somalie. Toutefois, aussi longtemps que l'on n'aura pas remédié de manière effective aux problèmes profonds et sous jacents de la Somalie, il n'y aura pas de solution durable à ce fléau. Le déploiement d'une opération de maintien de la paix en appui au processus politique en cours contribuera grandement à la création de conditions propices à une paix durable, à la réconciliation et à la stabilité en Somalie.

50. Je rends hommage aux organismes humanitaires pour le dévouement dont elles font preuve, ainsi que pour le travail accompli sur le terrain. Je condamne fermement les attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires et la population civile. Je lance un appel à la communauté internationale, y compris les Etats membres de l'UA qui sont en mesure de le faire, pour qu'elle contribue à l'assistance humanitaire en faveur des populations somaliennes. A cet effet, il importe que la communauté internationale réponde généreusement à l'appel consolidé en faveur de la Somalie, appel lancé le 2 décembre 2008 à Nairobi, pour un montant de 900 millions de dollars américains, et le fasse avec toute la flexibilité requise en vue d'améliorer l'efficacité du travail des agences humanitaires sur le terrain.